

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT N°18/2020

OBJET : Achat de matériel informatique et maintenance pour la Communauté de communes

--- **Le Président de la Communauté de Communes «Jabron Lure-Vancon-Durance »**,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Juillet 2020 portant délégations au Président,

Considérant que la Communauté de communes doit se doter du matériel adéquat et de la maintenance adaptée afin d'améliorer la sécurité de son réseau informatique,

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur le Président décide de retenir l'entreprise IDOS Informatique pour un montant de 4 144.80 TTC afin d'équiper la Communauté de communes en matériel informatique permettant d'améliorer la sécurité du système actuel.

ARTICLE 2 : Monsieur le Président décide de confier également à l'entreprise IDOS Informatique la maintenance annuelle du parc informatique pour un montant de 576 TTC.

ARTICLE 3: Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 19 Novembre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
R.AVINENS

